

Le 15 janvier, pour une justice au service de toutes et tous !

Cela fait désormais plusieurs mois que le projet de loi justice est examiné par le Parlement et soulève à juste titre la colère de l'ensemble des professions de justice, magistrats, avocats, greffiers, personnels de la protection judiciaire de la jeunesse.... Comme aucun ou presque ne l'avait fait jusqu'à présent. Car le projet entend faire de la justice, une justice aux ordres du pouvoir et au seul bénéfice des « puissants » contre les intérêts de la population, en premier lieu les classes populaires toujours plus criminalisées. Et bafouer les principes élémentaires de la démocratie fondée sur la séparation des pouvoirs.

Ce projet, c'est, liste non exhaustive, :

- Privatiser la justice en permettant à des algorithmes proposés par des sociétés privées de legaltech de régler des litiges,
- Supprimer les tribunaux d'instance soit la justice de proximité,
- Faire disparaître les greffes des conseils de prud'hommes au profit de ceux des tribunaux de grande instance dans les grandes agglomérations,
- Rendre payante la procédure jusqu'alors gratuite des contentieux des élections professionnelles,
- Rétablir le droit de timbre,
- Allonger la garde à vue à 48h jusqu'alors de 24h sauf opposition du procureur (sic),
- Rendre toujours plus complexe la possibilité de se constituer partie civile pour pouvoir défendre ses intérêts en cas d'obstruction d'un procureur,
- Accroître les prérogatives de la police au détriment de ceux de la justice,
- Réduire les moyens de la protection judiciaire de la jeunesse rendue elle même toujours plus responsables de ses actes....

On a beau chercher, il n'y a rien dans ce projet de loi justice qui puisse être un début de protection contre les abus du pouvoir, de la police et des intérêts privés. Au contraire, il cadre parfaitement avec le projet ultralibéral et sécuritaire de Macron pour la société française. Cette loi a pour but unique d'empêcher la population et le monde du travail de défendre leurs droits et les dissuader de contester les mesures antisociales qui leur sont imposées. Et elle n'est pas seule: elle s'accompagne en effet d'une refonte par ordonnance de la justice des mineur-es dans un sens toujours plus répressif et pénal et portant le risque important d'atteinte aux droits fondamentaux. Mais également, suite à l'annonce de Philippe, d'un retour de la loi anti casseurs pour réprimer les violences imputées aux gilets jaunes tout en couvrant les violences et mutilations policières. Tout cela forme un projet indigne d'une démocratie dans laquelle le pouvoir politique est exercé de plus en plus de manière autocratique et violente, et envers lequel une partie importante de la population est entrée en dissidence.

Tous ces projets nuisent à la population et aux classes populaires. Il est d'un intérêt impérieux de leur faire barrage et le plus massivement possible.

Exiger une justice de proximité, gratuite, publique qui garantisse les intérêts en premier lieu des plus modestes et protégée elle même des pouvoirs politiques par une séparation étanche des pouvoirs.

Le 15 janvier soyons nombreux-ses pour exiger une justice au service de toutes et tous !

Paris le 14 janvier 2019

**31 rue de la grange aux
belles 75 010 Paris**

**Téléphone : 01 58 39 30 20
Télécopie : 01 43 67 62 14**

**contact@solidaires.org
www.solidaires.org**

